

*Groupe de simplicité volontaire de Québec*



*"La simplicité, chemin de paix et d'harmonie  
dans le respect de la Terre et de la Vie."*

## **Choisir le compostage domestique pour les banlieues et la campagne**

**Par**

**Pascal Grenier, resp.**

**21 février 2008**

Mémoire présenté à la Commission sur les transports et l'environnement du Gouvernement du Québec faisant l'analyse de la gestion des matières résiduelles

## **Introduction**

Le Québec veut se mettre à l'heure du compostage des matières organiques domestiques, bravo. Toutefois, certains écueils doivent être surmontés. Le Groupe de simplicité volontaire de Québec (GSVQ) livre ici son opinion, basée sur une expérience de 6 ans dans la conception, la fabrication et la vente de composteurs et d'accessoires de compostage.

## **Le GSVQ et son système de compostage simplicité**

Le GSVQ est une association sans but lucratif qui a mis sur pied, pour se financer, « Le système de compostage simplicité ». Celui-ci comprend un composteur domestique en mélèze, un composteur communautaire de grande dimension en bois franc et un tamis à compost. Nous vendons ces 3 produits par l'intermédiaire de certains groupes environnementaux, des villes et des MRC. De plus, et c'est là une grande fierté pour nous, nous encourageons des entreprises à buts non lucratifs qui font travailler des personnes handicapées ou en réinsertion sociale, en leur confiant la fabrication de nos produits.

Pour faciliter l'accumulation de matières organiques, nous orientons nos clients vers des commerces où ils peuvent se procurer, en produits de réemploi, des contenants pour l'accumulation à l'intérieur (récupérateurs pour la cuisine) comme à l'extérieur (récupérateurs pour l'hiver).

*Note : Pour visualiser les composteurs domestiques, les composteurs communautaires, les tamis à compost, les récupérateurs pour la cuisine et les récupérateurs pour l'hiver, prière de vous rendre sur notre site [www.gsvq.org](http://www.gsvq.org) à l'onglet « objets écologiques ».*

## **Le financement des groupes environnementaux**

Le GSVQ a fait la preuve, depuis 6 ans, que des groupes environnementaux peuvent se financer grâce à la vente de composteurs. Cela n'est pas gênant de faire ce type de commerce pour des groupes environnementaux, car ils travaillent dans le sens de leur mission qui est la protection de l'environnement par le compostage. On pourrait imaginer un peu partout au Québec des groupes environnementaux fabriquer et vendre, ou vendre seulement, des composteurs et s'autofinancer de cette façon.

De plus, s'ils choisissent du bois comme matière première pour les composteurs (le mélèze est une essence très résistante à la pourriture et qui a peu de preneurs sur le marché), c'est là un bon encouragement à notre industrie locale. De plus, c'est un matériau naturel qui est lui-même compostable à la fin de sa vie utile, contrairement au plastique qui prend des centaines d'années à disparaître.

## **Choisir le compostage domestique dans les banlieues et à la campagne**

Le compostage domestique devrait être préféré pour les résidences individuelles dans les banlieues et à la campagne, car c'est de loin la méthode de compostage la plus avantageuse.

D'abord, le compostage domestique responsabilise le citoyen par rapport à ses déchets, car il les gère lui-même plutôt que de les mettre à la rue où ils « disparaissent ».

Ensuite, il est d'un coût nettement inférieur car le compostage domestique réduit les efforts de collecte porte-à-porte nécessaires. Soit que la ville élimine toute collecte de résidus organiques par camions dans les banlieues et les campagnes et oblige par conséquent le compostage domestique partout, ou qu'on incite simplement sur une base volontaire le compostage domestique, alors le nombre de portes à desservir par la collecte diminuera simplement. Dans les deux cas cependant, il en résulte une diminution de coûts au niveau de l'usine de compostage municipal par une moins grande taille nécessaire et aussi une moins grande quantité de matériel à y gérer au quotidien. Un autre avantage est la diminution de la pollution et du bruit des camions de collecte.

Un autre argument très important est la réduction du nombre de bacs roulants à la maison. Plus de 2 bacs (un pour le recyclage et un pour les déchets ultimes) amène des problèmes d'encombrement. Le coût du bac roulant, pour sa part, pourrait se transformer en subvention pour un composteur domestique. Alors là il n'y a pas vraiment de différences économiques pour le coût du ou des composteurs domestiques nécessaires.

De plus, l'usage d'un bac roulant pour les matières organiques amène des problèmes d'odeurs et de propreté que ne connaissent pas les composteurs domestiques lorsque des précautions simples sont prises.

Finalement, le compostage domestique procure, à celui qui le fait, un compost de première qualité qu'il peut ensuite utiliser dans son jardin, ses fleurs ou sur son gazon, donc pas de problèmes de disposition du produit fini.

## **Conclusion**

Le compostage domestique est donc beaucoup plus avantageux que le compostage municipal, aussi bien sur le plan de la responsabilisation des citoyens, d'une réduction des coûts de collectes et d'usine de compostage, d'un moins grand encombrement des cours des résidences avec un troisième bac, au niveau des odeurs et des nécessités de nettoyage fréquents.

Comme bénéfices accessoires, on note que le citoyen-composteur se retrouve avec du compost de première qualité et gratuit, dans sa cour. De plus des groupes environnementaux pourraient se financer de cette façon plutôt que de dépendre complètement de subventions gouvernementales. Finalement, le bois utilisé pour les composteurs est un produit bien québécois.